

UN MOUVEMENT INDIGÈNE MEXICAIN ET LES FANTÔMES DU PASSÉ

Pierre Beaucage

Volume 33, numéro 3, 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082429ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082429ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beaucage, P. (2003). UN MOUVEMENT INDIGÈNE MEXICAIN ET LES FANTÔMES DU PASSÉ. *Recherches amérindiennes au Québec*, 33(3), 99–101.
<https://doi.org/10.7202/1082429ar>

que selon une autre tradition établie dans ce groupe il restait à adopter le rapport en séance formelle ?

Comme dans toute scène dramatique, le dénouement final fut à la fois révélateur des progrès et des antagonismes construits dans les actes précédents et saisissant de brièveté. La Norvège introduisit la proposition de six articles (14, 16, 18, 33, 44, 45), assorties de trois clauses de réserve (portant sur l'extension de la portée de l'article aux individus, sur la contrainte temporelle *shall/should* et sur l'usage de « peuple ») pour laquelle une trentaine d'États se rangeaient à ses côtés, dont l'Union européenne qui, pour la première fois, se manifestait comme entité collective. Elle fut soutenue par cinq organisations autochtones, tandis que tous les États latino-américains, Guatemala en tête, suivis par l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Chine, et sept organisations indigènes prirent la parole contre. En quarante-cinq minutes, l'effort de concertation de deux jours ne se traduisit pas par l'adoption d'articles mais bien par la mise en évidence d'un double processus : des rapprochements sans possibles entre les États « récalcitrants » et « amis » pour reprendre la terminologie usitée par les autochtones ; les organisations autochtones sont divisées et une partie d'entre elles est susceptible d'endosser des changements rédactionnels. C'est là une transformation majeure des conditions prévalant jusqu'alors dans cette négociation que le Président entend montrer comme un progrès réalisé afin que la Commission des droits de l'homme prolonge le mandat du groupe de travail.

CONCLUSION

Cet article s'est efforcé de présenter de manière synthétique le dernier état d'une négociation fondamentale en cours sur les droits des peuples autochtones. En raison du format imparti, il ne rend pas justice à la subtilité des interventions faites par les États ni à la manière dont les représentations autochtones défendent un document dont elles connaissent parfaitement la portée et qu'elles jugent comme établissant les normes minimales de protection dont ont besoin leurs peuples s'ils veulent survivre aux conditions créées par la mondialisation économique et financière et la « libre implantation » des multinationales sur leurs territoires.

Du point de vue de l'anthropologie politique, une analyse des discours, des

figures de rhétorique et des formes d'interaction entre les parties prenantes de ce groupe de travail s'impose, pour qualifier plus exactement les dynamiques politiques qui se dessinent sur la scène de l'ONU, à propos du règlement juridique des rapports entre les parties. Si la déclaration vise à définir des droits collectifs, acquérant de ce fait une portée hautement symbolique tant aux yeux des peuples autochtones qu'à ceux des États qui sont très réticents à ces évolutions, à l'exception de ceux qui sont entrés dans une conception pluraliste de leurs constitutions en Amérique latine, elle n'en reste pas moins un instrument non contraignant dont l'application dépendra à l'avenir de la mise au point d'une convention.

Rien n'est encore acquis sur ce point, mais il est indéniable que les préoccupations pour l'avenir des peuples autochtones sont plus fortes dans les organisations internationales, y compris à la Banque Mondiale ou à l'OMPI, et dans les tribunaux d'un certain nombre d'États, comme le Canada. Cela reflète la mobilisation des peuples autochtones pour une cause qu'ils savent perdue s'ils ne se manifestent pas en tant qu'acteurs. Ce point a été entendu par la communauté internationale lorsqu'elle a accepté la création d'une Instance permanente sur les questions autochtones qui reflète le dernier état de la construction d'une communauté politique autochtone transnationale. Mais la mobilisation des peuples autochtones se joue autant sur la scène nationale que dans les différents groupes de travail et agences de la famille onusienne où, sans relâche, leurs représentants, pourtant dotés de faibles moyens si on les compare aux délégations des grands États, introduisent des éléments de réflexion pour que leurs situations distinctes soient prises en considération. C'est là un acquis définitif du Groupe de travail sur les populations autochtones et du Groupe de travail sur le *Projet de déclaration des droits des peuples autochtones*.

Notes

1. Ainsi une délégation est intervenue une seule fois à la dernière heure de la session, Égypte, tandis que Nouvelle-Zélande et Guatemala ont eu un taux record de participation avec plus de trente-cinq interventions. Ont beaucoup participé et par ordre décroissant : Norvège (28), Canada (25), États-Unis (24), France (18), Australie (15),

Royaume-Uni et Mexique (16), Finlande (13), Brésil (12), Suisse (10), Chili (9), Suède (8), Chine et Danemark (7), Équateur et Fédération de Russie (5), Argentine, Afrique du Sud (4), Bolivie, Venezuela (3), Costa Rica, Pérou et UE (2) Allemagne, Espagne, Japon (1). Ces comptages ayant été réalisés sur la base des notes prises en séance du 15 au 26 septembre doivent être pris comme des indications du degré de participation, non comme des statistiques. Ils pourraient être complétés par un comptage similaire des interventions autochtones.

2. La rédaction en anglais sert de référence, ce qui induit certains problèmes lorsque les négociations sont menées dans les cinq autres langues de l'ONU (arabe, chinois, espagnol, français et russe) sur la base de rédactions provisoires et de traductions non autorisées et non révisées sur le plan technique.

Sources

- Observation des travaux.
- Documents officiels du Groupe de travail.
- Documents provisoires et déclarations mmis en circulation par les membres du Groupe de travail.

Ouvrages cités

- IWGIA, 2003 : *Indigenous World*. Copenhagen, IWGIA.
- NATIONS UNIES, Conseil économique et social : *Questions se rapportant aux populations autochtones*, document de travail, E/CN.4/1998/106.

UN MOUVEMENT INDIGÈNE MEXICAIN ET LES FANTÔMES DU PASSÉ

Pierre Beaucage

À la mémoire de Griselda Tirado et en appui à l'Organización Independiente Totonaca (OIT)

UN JOUR DE JUILLET DERNIER, à l'aube, Griselda Tirado, jeune avocate fortement engagée dans les luttes autochtones et paysannes était assassinée à Huehuetla, dans la Sierra Norte de Puebla, au Mexique, alors qu'elle attendait l'autobus rural qui devait la conduire à la ville voisine. Ce meurtre s'ajoute à celui de Digna Ochoa, membre d'une ONG de défense des droits de la personne, abattue dans son bureau, à Mexico il y a quelques mois. Pour aider à comprendre le sens de tels attentats

dans le Mexique d'aujourd'hui, pays dont on dit qu'il est désormais une démocratie et un « État de droit », voici quelques pages arrachées à mes carnets de terrain.

QUELQUES JALONS

Juillet 1970. J'arrive à Huehuetla, chef-lieu du pays totonaque (ancien Totonacapan), dans la Sierra Norte de Puebla. Dans les montagnes alternent le vert sombre des caféières, le vert tendre des pâturages le jaune fané des champs de maïs mûr. À dix heures du matin, le gros bourg somnole sous le soleil, et les fers de ma mule résonnent fort sur le pavé colonial. Dans les rues, des Amérindiens marchent rapidement, silencieusement, sans lever la tête. Devant leurs boutiques, sous les corniches de tuiles rouges, les commerçants interrompent leurs conversations pour observer avec méfiance l'étranger qui passe. On m'avait prévenu : on n'aime pas les étrangers, à Huehuetla. Centre administratif et commercial d'une région accidentée et fertile peuplée par des dizaines de milliers d'autochtones totonaques, Huehuetla n'est alors relié au monde extérieur que par un réseau de chemins de muletiers. Implantée à la fin du siècle dernier, une petite bourgeoisie métisse (qui se définit comme *la gente de razón*, 'les gens de raison') y détient depuis lors le pouvoir politique et économique. Le maire L.G., un cacique, se proclame *el azote de la indiada* ('le fléau de l'indiennerie') et maintient l'ordre d'une main de fer. Les paysans totonaques, généralement endettés auprès des commerçants, leur remettent le café, l'automne, au temps de la récolte, et leur achètent à prix d'or le maïs pendant la période de suture qui précède la maturation des grains, au printemps. Les plus démunis doivent s'embaucher auprès de ces commerçants, également propriétaires fonciers, pour débroussailler pâturages et plantations, sur les mêmes terres qui furent soustraites aux communautés après les réformes libérales de la fin du XIX^e siècle. L'élite métisse s'oppose à la construction d'un pont sur le Cempoala, puisque l'arrivée de la route mettrait fin à leur monopole économique. À la différence d'autres régions mexicaines, le Totonacapan n'a pas connu la réforme agraire qui a suivi la révolution de 1910-1917. Les inégalités sociales et ethniques y semblent alors aussi inébranlables que la vieille église de pierre à laquelle je jette un dernier regard, avant que le sentier ne replonge dans la fraîcheur des plantations.

Juin 1990. Je suis de retour dans le bourg, pour visiter Paul Roy, qui y effectue une recherche d'ethnobotanique. M'accompagnent de jeunes autochtones nahuas d'un municipio voisin, Cuetzalan, qui travaillent sur le même thème. Les rues, cette fois, sont remplies d'hommes et de femmes en vêtements traditionnels de coton blanc. Mais les Totonaques ne sont plus pressés, ni silencieux. Ils célèbrent la prise de possession de LEUR chef-lieu : l'Organisation indépendante totonaque (OIT) vient de remporter les municipales. Les commerçants métis se font discrets derrière leurs comptoirs. Je rends visite au nouveau maire : dans la jeune trentaine, comme ses conseillers, c'est un éducateur de l'Instituto Nacional de Educación de Adultos (INEA). Pendant plus de dix ans, ils ont parcouru à pied les villages de la Sierra, alphabétisant des petits groupes d'hommes et de femmes ; en même temps, ils prenaient le pouls de la misère paysanne et des exactions, petites et grandes des caciques. S'ils n'ont pas été physiquement éliminés, c'est en partie grâce au père S., partisan de la Théologie de la libération. Comme beaucoup d'autres clercs et laïcs des années 70 et 80, ce dernier croit que l'Église doit être du côté des opprimés et il a contribué à la légitimité du mouvement de protestation sociale et ethnique, dans cette région profondément catholique. En ce matin de juin, le nouveau maire et ses conseillers sont déjà à pied d'œuvre et reçoivent leurs visiteurs dans des bureaux aussi vastes que vides. « Je ne peux même pas vous offrir de vous asseoir, me dit le maire, ceux que nous avons battus aux élections ont même emporté les chaises ! »

La prise du pouvoir par les candidats de l'OIT a semblé porter un coup fatal à l'ancien ordre des choses. Disparurent rapidement du quotidien les formes les plus évidentes du racisme anti-amérindien : telles les appellations méprisantes de *naquitos* ('petits totonaques') et *pioncitos* ('petits journaliers') ; désormais, en public du moins, on parlait d'*indígenas* ('autochtones'). Sur ce plan, et bien d'autres, le changement observé me rappelait celui qui s'était produit dix ans auparavant, dans la zone nahuat voisine, lors du développement d'un mouvement coopératif régional, la Tosepan Titataniske.

Un événement, souvent raconté par les Totonaques de Huehuetla, illustre bien la modification dans les rapports de forces. Le soir de la fête du village, en 1990, l'ancien maire et cacique, L.G.,

mit son pistolet à sa ceinture et sortit pour boire, selon son habitude. Après quelques verres de rhum, il saisit son arme et s'amusa à « faire peur aux Indiens » (*asustar a los indios*) en tirant en l'air. Mais *los indios* l'avaient à l'œil. Deux policiers le saisirent et le désarmèrent ; puis on lui annonça qu'il devrait passer la nuit en prison pour avoir troublé l'ordre public. La foule s'écarta pendant qu'on l'emmenait au cachot, là où il avait l'habitude d'enfermer les *indios rebeldes*. « On dit qu'il pleura, cette nuit-là... Il mourut peu de temps après. »

Pendant ses deux mandats (1990-1996), l'OIT entreprit un vaste processus de démocratisation de la vie municipale de Huehuetla, redonnant une autonomie aux villages amérindiens subordonnés au chef-lieu. Sur le plan matériel, l'électrification atteignit les hameaux, et l'achèvement du pont sur le Cempoala permit l'ouverture de pistes carrossables vers le reste du pays, brisant le monopole économique des caciques. En 1996, le Partido Revolucionario Institucional, encore au pouvoir à Mexico, désireux de consolider ses assises dans les zones rurales face à la montée de l'opposition, mit le paquet de promesses et de pots-de-vins et réussit à reprendre le contrôle de Huehuetla. Dans les années qui suivirent, l'OIT, qu'on espérait brisée à tout jamais, retrouva sa vocation de mouvement social et catalysa la lutte sociale et juridique des autochtones. L'insurrection zapatiste de 1994 avait rappelé aux Mexicains la présence de douze millions d'Amérindiens, qu'on croyait à tort « assimilés ». Avec d'autres organisations œuvrant en pays nahuat, l'OIT forma l'UNITONA (Unión Indígena Totonaco Nahua). En mai 2002, des milliers d'autochtones de la Sierra envahirent les rues de la capitale, Puebla, pour aller porter au gouvernement leur propre projet en vue de la Ley Indígena (« loi sur les Amérindiens ») que l'État doit prochainement adopter. En août 2003, devait avoir lieu le deuxième congrès de l'UNITONA.

LES FANTÔMES DU PASSÉ

Deux semaines avant le congrès, un tragique événement devait rappeler à tous, autochtones, militants et défenseurs des droits de la personne, que la violence ethnopolitique ne se limite pas aux zones « chaudes » du Sud et du Sud-Est : Chiapas, Oaxaca et Guerrero. Griselda Tirado, jeune métisse de Huehuetla, avait décidé d'étudier le droit et de se consacrer à la défense des paysans et des

autochtones, brisant ainsi la double barrière du genre et de l'ethnie. Je ne l'ai pas connue personnellement, mais elle aurait sans doute pu résumer son activité comme le fit une autre militante de la région, autochtone, celle-là : « Avant le jour, les villageois viennent me parler de leurs problèmes de terres. Et, quand ils sont partis aux champs, leurs femmes viennent me raconter la violence conjugale. » Elle a payé un lourd prix pour ses choix politiques et personnels. Elle a dû quitter le foyer parental lorsqu'elle se retrouva enceinte ; son compagnon refusa ensuite de reconnaître la paternité de l'enfant. Ayant enfreint les normes, elle n'a pu même compter sur le soutien de ses frères, comme c'est la coutume dans cette société patriarcale.

Au début de juillet 2003, elle remporta une importante cause agraire, en faveur de paysans autochtones, contre les T., une famille de grands propriétaires fonciers de la région. Une semaine plus tard, au lieu de l'autobus qu'elle attendait, c'est un autre véhicule qui s'arrêta sur le bord de la route déserte : des maisons voisines, on entendit les coups de feu.

La mort de Griselda illustre bien les multiples obstacles qui se dressent encore, au Mexique et ailleurs, sur la voie des femmes qui refusent les rôles qu'on leur a assignés. À Ciudad Juárez, des centaines de jeunes femmes ont payé de leur vie le fait d'avoir recherché une existence autonome, même dans l'exploitation des *maquiladoras*. Griselda, professionnelle et célibataire, avait, elle, décidé d'aider les démunis parmi les démunis, les Amérindiens d'une région éloignée.

Sa mort et les autres morts remettent en question l'existence même de cet « État de droit » que les gouvernements récents du Mexique affirment être une de leurs plus belles réalisations. Une partie de la société mexicaine, et des médias, refuse encore d'admettre l'existence bien actuelle d'une répression politique encore plus dure pour les Amérindiens et les femmes. Il y a vingt ans, c'est l'État central lui-même, appuyé par un parti unique omniprésent, qui orchestrait cette répression ; aujourd'hui, libéralisme oblige, il laisse agir les forces privées, leur garantissant le plus souvent l'impunité. « Crime passionnel », peut-on entendre concernant la mort de Griselda, tout comme on présente l'assassinat de Digna Ochoa comme un « suicide déguisé » ; les morts autochtones, quant

à elles, sont mises sur le compte de « rivalités entre les villages ».

Premier novembre 2003. La Toussaint, Todossantos. Comme dans la plupart des foyers catholiques mexicains, on a élevé un autel domestique pour les défunts dans les locaux du CESDER (Centro de Estudios para el Desarrollo Rural), une ONG mexicaine qui se consacre à l'éducation autochtone dans la Sierra Norte de Puebla. Au-dessus de l'autel, où se trouve l'offrande de cierges allumés, de fruits et de fleurs de *tempoalxochitl*, quelques photos représentent les êtres chers disparus pendant l'année : juste à côté de Manuel Vázquez Montalbán, écrivain espagnol de gauche, le visage d'une jeune femme, sérieuse, un peu triste même, et cette simple inscription :

COMPAÑERA GRISELDA,
IN MEMORIAM

L'actualité en bref

25 JUIN AU 14 OCTOBRE 2003

Sylvie Vincent

Cette chronique, uniquement basée sur la revue de presse La Chaîne d'alliance, s'intéresse en premier lieu aux événements politiques touchant les nations autochtones du Québec sans ignorer toutefois, dans la mesure où la place le permet, les événements concernant l'ensemble du Canada ainsi que les informations d'ordre plus social ou économique.*

AU COURS DE L'ÉTÉ, l'actualité a été marquée au Canada par l'élection de Phil Fontaine au poste de chef de l'Assemblée des Premières Nations et par l'effacement progressif du projet de loi sur la gouvernance. Puis l'automne a débuté avec l'affirmation, par la Cour suprême, que les Métis détiennent des droits ancestraux de chasse pour leur subsistance. Diverses ententes réglant des revendications particulières ont été conclues dans l'Ouest canadien avec des nations qui, après avoir signé des traités, ont été illégalement dépossédées de

certaines de leurs terres. Cette chronique ne les examinera pas, faute de place, mais souligne, par contre, l'importante entente conclue avec les Tlichos des Territoires du Nord-Ouest ainsi que la création du Nunatsiavut au Labrador.

Au Québec, après quelques tergiversations en ce qui concerne l'entente de principe avec les Innus (dite Approche commune), le nouveau gouvernement libéral a choisi d'emboîter le pas au gouvernement précédent et ce, tant en ce qui a trait à cette entente que dans ses relations avec les Cris et les Inuits.

Parmi les quelques autres sujets abordés ici, soulignons l'importante découverte, au sud du lac Mégantic, de ce qui semble bien être le plus ancien site jusqu'ici trouvé au Québec.

PROJET DE LOI SUR LA GOUVERNANCE

Le projet de loi sur la gouvernance des premières nations devait passer en deuxième lecture à la Chambre des communes ce qui, n'ayant pu se faire avant l'ajournement de l'été, fut reporté à l'automne. Malgré tout, durant l'été, la presse rappela l'existence de ce projet à quelques reprises.

Juillet 2003 : Le Congrès des peuples autochtones (Congress of Aboriginal Peoples) qui défend les droits des Métis et des Indiens vivant hors réserve, se réjouit du fait que, pour la première fois depuis longtemps, ces autochtones ont été consultés sur un projet du gouvernement et il se dit en faveur du projet de loi.

Le *Winnipeg Free Press* fait état de documents prouvant que, au printemps 2003, le gouvernement fédéral a surveillé de près l'Assemblée des Premières Nations qui, on le sait, s'oppose à ce projet. La presse parle de l'« espionnage » exercé par le ministère des Affaires indiennes sur l'organisme autochtone.

Août 2003 : Le premier ministre du Canada laisse entendre que, finalement, ce projet de loi n'est pas absolument urgent.

Septembre 2003 : La Fédération des nations indiennes de Saskatchewan, qui juge le projet de loi inconstitutionnel, reçoit de la cour fédérale l'autorisation de poursuivre le gouvernement en justice.

Une toute nouvelle association de femmes autochtones (The National Aboriginal Women's Association), accusée par certains d'être un outil de propagande entre les mains du ministère des Affaires indiennes et du Nord, organise des sessions d'information sur le projet

* *La Chaîne d'alliance* offre un service de revue de presse spécialisé en affaires publiques autochtones. Pour toute information, communiquer avec Mme Marie-France Huot (418 - 529-3625 ou chall@clie.net).